

VAL *de* SOMME

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME



TRAVAUX 3

DOSSIER SPÉCIAL : TRAVAUX

Entre Aubigny et Villers-Bretonneux



ACTUALITÉS

Les actualités du Val de Somme

08



TERRITOIRE

Zoom sur Corbie

12



ENVIRONNEMENT

Commandez votre composteur

22

SOMMAIRE

3-7 TRAVAUX

3 questions à Frédéric Dehurtevent
Commission Travaux
Le programme de travaux 2015
Carte des voies entre les villages
Les travaux spéciaux

8-9 ACTUALITÉS

La piscine Calypso en travaux
Les élus manifestent
Des travaux pour la fibre
Commission Culture

10 ASSAINISSEMENT

Réunion publique à Lahoussoye

11 URBANISME

Le PLU Intercommunal

12-17 TERRITOIRE

Corbie : une ville accueillante

18 TOURISME

Les enfants et le centenaire
Des ambassadeurs juniors

19-21 CULTURE

Nouveau voyage-lecture
Festival "des parents, des bébés"
Programme de la médiathèque
Les ateliers et animations
Saison culturelle 2015-2016

22 TERRITOIRE

Fêtes et animations

22-24 ENVIRONNEMENT

Commandez vos composteurs !
Tarification incitative
Tri des emballages

OURS

Directeurs de publication : Alain Babaut
et Denis Demarcy

Rédacteur en chef : Frédéric Pelletier

Comité de rédaction : Denis Demarcy
et Nathalie Blot

Crédits photos : Denis Demarcy,
Bérangère Marcille

ISSN 1634/2771 - Dépôt légal 01 / 2016

Conception / Réalisation : **RÉSEC**

Communauté de Communes du Val de Somme
31 ter rue Gambetta - BP 70063
80800 CORBIE

Edito

"Cette année, et pour la 1^{ère} fois, nous avons décidé au sein du bureau communautaire de programmer des vœux propres à notre structure intercommunale. Ils auront lieu le 27 janvier à la Communauté de Communes.

L'année 2016 sera marquée par de nombreux projets.

Sur le plan pratique, la piscine est fermée depuis le 1^{er} janvier, sa réouverture est prévue le 1^{er} juillet pour un lifting indispensable au bout de 15 ans.

La construction d'une déchetterie à Villers-Bretonneux nous facilitera l'accès à celle de Corbie qui est souvent saturée.

La station d'épuration de Corbie va bénéficier d'un plan biennuel de réhabilitation. Il convient en effet de sécuriser et d'optimiser le fonctionnement de la station avant de recevoir de nouvelles eaux usées d'autres communes comme celles d'Hamelet ou de Bonnavy.

Après 6 mois de service, nous pouvons assurer que la nouvelle compétence concernant l'instruction du droit des sols est une réussite. Ce service de proximité, notamment pour les permis de construire, nous permet d'avoir une réactivité au quotidien concernant les dossiers.

Nous sommes dans le centenaire de la Bataille de la Somme. Il était temps que l'Office du Tourisme du Val de Somme se modernise et engage une procédure de classement qui se poursuivra cette année encore.

Cependant, certains travaux passent presque inaperçus. Il s'agit du déploiement de la fibre optique à domicile. Un engagement financier important à hauteur de 1,70 M€ qui nous permettra de bénéficier du très haut débit. Nous sommes pionniers en la matière avec Somme Numérique.

Précurseurs, nous le sommes encore, avec la mise en place de la tarification incitative qui s'inscrit dans le Grenelle II de l'Environnement.

Si nous ne voulons pas subir une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme certaines communautés de communes de notre département ont dû le faire avec 9 % d'augmentation pour l'une d'entre elles, il nous faut encore et toujours mieux trier et sortir moins souvent notre poubelle verte.

Pour 2016, votre imposition restera la même, c'est seulement en 2017 que le résultat de vos efforts sera visible.

En ce début d'année, l'Etat et la Région expriment leur volonté d'endiguer le chômage. Pour notre part, nous avons décidé de lancer la réalisation d'un village d'entreprises sur notre zone artisanale à loyer très modéré pour artisans et créateurs d'entreprises.

Cette année encore la Communauté de Communes n'augmentera pas son imposition comme depuis sa création il y a 21 ans. Dans deux ans, tous nos emprunts sur le budget principal seront remboursés.

Il est important d'affirmer que cette politique d'investissement est le fruit d'un travail en commun, le résultat de nombreuses discussions en commission et en bureau, enfin d'une solidarité intercommunale exceptionnelle.

Je souhaite une bonne année 2016 à la Communauté de Communes du Val de Somme et à tous ses habitants."

Alain BABAUT

Maire de Corbie - Président de la Communauté
de Communes du Val de Somme



3 questions à Frédéric Dehurtevent vice-président en charge des travaux



Décrivez-nous en quelques mots votre commission...

Les élus qui font partie de la Commission Travaux sont des personnes compétentes sur les sujets qui y sont traités. Elles sont présentes avant tout pour défendre les intérêts communautaires et non pour y représenter leur propre commune.

Comment traitez-vous les demandes de travaux ?

Le fait de faire le tour de chaque commune permet d'avoir un œil extérieur, et éventuellement de suggérer au Maire de décaler certains travaux pour les coordonner avec un enfouissement de réseaux ou une réfection de canalisations d'eau par exemple. Et pour tenir compte des demandes qui peuvent évoluer dans le temps, le planning est fait sur 3 années. Il faut s'adapter à ces différentes contraintes ainsi qu'à l'enveloppe budgétaire allouée tant en fonctionnement qu'en investissement. Néanmoins, la majorité des demandes est traitée sous



trois ans maximum, si leur ampleur reste raisonnable. Il faut garder à l'esprit qu'en entretenant régulièrement notre patrimoine, nous évitons des coûts très importants de grosse réparation.

La Commission Travaux traite également les questions des bâtiments communautaires. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Il y a d'abord le projet d'aménagement de bureaux supplémentaires pour le centre administratif intercommunal.

Cela permettra de regrouper les services techniques et d'urbanisme en un lieu commun et dans un cadre de travail agréable. Nous aurons également des bureaux supplémentaires pour anticiper les futurs transferts de compétences.

Les gendarmeries sont également du ressort de la commission et leur entretien nécessitera une réflexion importante à moyen terme compte tenu qu'il s'agit de bâtiments vieillissants. Enfin, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage est examinée par la commission. Cet équipement a été réalisé pour être en conformité avec les textes imposés par l'Etat. A ce sujet je voudrais souligner l'important travail de médiation réalisé par l'association APREMIS qui gère le site pour le compte de la Communauté de Communes. Leur efficacité a permis de centraliser les groupes de passage qui s'installaient auparavant sans autorisation dans les communes.

Présentation de la Commission

De droite à gauche :

J. DELABROYE, R. DAULT, B. BROCHOT,
J. LECLERC, F. DEHURTEVENT,
JL DELETRE, P. GOSSELIN, D. DINOUARD,
P. TRICOT, D. DEMAISON,
F. PELLETIER

(directeur général des services).

Absents sur la photo :

MJ. VAQUIER, M. VANDEPITTE, M. CORNET



Commission Travaux : les compétences



Frédéric Dehurtevent,
vice-président en charge des Travaux,
et Didier Rebillot, technicien Travaux

Ce que disent les statuts

Voirie

“Sont déclarées d'intérêt communautaire, les voies communales du territoire de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes assure à ce titre, en agglomération, l'entretien, la création, l'aménagement la voirie communale (travaux de chaussée, de trottoirs, de bordurage, parkings et ouvrages d'art) à l'exception des voies départementales, nationales et chemins ruraux.

Hors agglomération, la Communauté de Communes effectue le fauchage,

les enduits, la signalisation et le déneigement des voies secondaires permettant le maintien de la circulation entre les communes.”

Gendarmerie

“Sont déclarés d'intérêt communautaire, la construction, l'entretien et le fonctionnement des gendarmeries de Corbie et Villers-Bretonneux.”

Comment sont décidés les travaux chaque année ?

“Plusieurs jours sont nécessaires pour rencontrer chacun des maires, et faire le tour avec eux des rues où des

travaux sont à prévoir” explique Didier Rebillot, technicien en charge des travaux. Cette visite sur place, a lieu en septembre/octobre de chaque année et permet d'établir le programme de l'année suivante.

L'équipe de visite est composée du Vice-Président Frédéric Dehurtevent, de Didier Rebillot et du bureau d'études Verdi qui est maître d'œuvre. L'ensemble des travaux listés est ensuite classé par ordre de priorité, notamment compte tenu de tout ce qui peut remettre en cause la sécurité des usagers de la route ou des riverains. Une attention particulière est également portée sur la juste répartition des demandes pour que chaque commune bénéficie régulièrement d'amélioration de chaussée.

Le tableau de travaux pour l'année suivante est examiné en Commission Travaux puis validé en Conseil de Communauté par l'ensemble des élus.

A noter : pour que des trous en formations soient réparés rapidement, la Communauté de Communes met à disposition de ses communes de l'enrobé à froid afin de prévenir tout accident, en attendant qu'une entreprise puisse intervenir.

Finances

Le budget voirie

Pour 2015

- 800 000 € de dépenses d'investissement (travaux neufs de voirie)
- 700 000 € de dépenses de fonctionnement (entretien de voies, travaux de réparation)

Les dépenses sont entièrement financées par le budget général car ces travaux ne sont plus subventionnés par le Département depuis 2010.



ZOOM SUR...

Le bilan des réalisations

Un document, édité chaque année, est adressé à chaque Mairie, pour présenter toutes les réalisations faites par la Communauté de Communes dans les 32 communes qui la compose.

Le programme de travaux 2015

La Communauté de Communes investit dans toutes ses communes. Pour 2015, le montant total des travaux effectués s'est élevé à 1 319 488,98 euros TTC.

Commune	Rue	Type de travaux	Neuf	Entretien
AUBIGNY	Rue du 24ème RTS	Voirie		53 209,28 €
BAIZIEUX	Rue de la Paille devant la mairie Rue du Fresne, rue du Château et rue de la Paille	Trottoir	15 099,09 €	4 692,92 €
BONNAY	Rue des Frères Noiret Route de Franvillers	Reprise de chaussée Reprise de chaussée	4 222,17 €	3 346,57 €
BRESLE	Rue du Cordonnier Rue du Calvaire	Voirie et bordurage Rechargement voirie	29 410,24 €	19 907,80 €
CHIPILLY	Rue d'Etinehem	Voirie	21 783,10 €	
CORBIE	Rue J. Jaurès et J. Masse	Accès PMR	18 224,90 €	
	Rue du 18 Juin 1940	Voirie, trottoir et EP	7 878,16 €	14 627,08 €
	Rue Louise Michel	Parking, trottoir, voirie	22 716,80 €	
	Rue Henry Barbusse	Trottoir	23 247,45 €	
	Rempart des Poissonniers	Trottoir		1 971,66 €
	Rue Théodore Roussel	Voirie	38 242,80 €	
	Parking du Thabor	Parking		10 344,33 €
	Rue Sainte Colette	Voirie		4 771,81 €
	Bd Camille Rolland devant collège	Trottoir		8 078,64 €
	Déchèterie		73 961,12 €	
	Rue Allendé	Trottoir	47 189,40 €	
DAOURS	Rue du Haut	Voirie		12 041,78 €
FOUILLOY	Place du Gal de Gaulle	Passage surélevé	3 559,10 €	
FRANVILLERS	Chemin de Boves			7 528,60 €
	Rue d'Amiens et rue de la Ferme	Purges		1 611,15 €
GENTELLES	Rue Sadi Carnot Rue Jules Barni	Trottoir et arrêt bus Bordurage	15 299,18 €	2 522,28 €
HAMELET	Rue du Donjon Dalle béton	Parking	845,58 €	
HENENCOURT	Rue Angélique Lejeune	Trottoir	4 649,52 €	
LAHOUSOYE	La Ruelle	Passage surbaissé	928,08 €	
	Rue du Tilleul	Reprise entrée		1 144,40 €
LAMOTTE-BREBIERE	Rue de l'Ecole	Passage surélevé	4 745,90 €	
LAMOTTE-WARFUSEE	Rue du 11 Nov/H. Lememe	Passage surélevé	14 653,70 €	
	Rue des Marguerites	Voirie		3 329,59 €
LE HAMEL	Rue de Villers - devant mairie Monument aux morts	Trottoirs et accès PMR Bordurage	5 710,15 €	1 486,50 €
MARCELCAVE	Rue de la Gare Rue de la Gare partie 2 Rue de la Ferme	Trottoir	27 708,30 € 20 999,90 € 1 529,50 €	
MERICOURT-L'ABBE	Rue Lesot, rue de Saily	Accès		
	Grande Rue de l'Abreuvoir	Voirie et trottoir	59 790,51 €	
MORCOURT	Rue de l'Eglise Rue du Marais	Parking et trottoir Trottoir	6 404,69 € 9 492,73 €	
		Voirie		13 660,75 €
RIBEMONT-SUR-ANCRE	Rue du Camping Place du Cimetière	Voirie Parking		13 462,10 € 5 712,60 €
SAILLY-LAURETTE	Rue des Poissonniers	Trottoir	12 683,97 €	
SAILLY-LE-SEC	Chemin de Méricourt	Entrée ferme	2 908,22 €	
	Rue de la Plaine	Entrée ferme	987,27 €	
	Rue de la Sence	Purges		1 792,60 €
	Rue de la Sence	Trottoir	3 808,35 €	
	Ruelle des Jardins	Trottoir	1 092,49 €	
VAIRE-SOUS-CORBIE	Rue de l'Eglise PMR	Accès PMR	1 732,96 €	
VAUX-SUR-SOMME	Rue du Calvaire, rue de l'Abreuvoir	Bordurage et accès PMR		5 247,42 €
VILLERS-BRETONNEUX	Côté Maire	Voirie		7 370,38 €
	Impasse résidence du Parc	Voirie		3 942,50 €
	Impasse de la Dragonne	Voirie		6 950,23 €
	Place de la Mairie	Voirie		1 603,60 €
	Rue d'Aubigny	Trottoir		20 383,03 €
	Rue d'Aubigny	Partie 2		1 736,49 €
	Place de la Mairie	Partie 2		1 744,12 €
	Rue du Bout des Champs	Voirie		44 496,73 €
VECQUEMONT	Place de l'Ecole BUS Place de l'Ecole Pluvial	Parking bus et trottoir Reprise voirie et EP	14 482,43 €	1 326,96 €
WARLOY-BAILLON	Rue d'Encre	Voirie et trottoir	8 824,91 €	
	Rue Edouard Branly	Purges chaussée		1 432,10 €
	Ruelle Graux	Voirie et trottoir	22 168,13 €	
TRAVAUX HORS AGGLOMERATION				
SAILLY-LAURETTE A CHIPILLY		Voirie - ECF		57 536,45 €
AUBIGNY A VILLERS-BRETONNEUX		Voirie		136 744,96 €
VAIRE - RD122 route de l'arbre		Voirie		76 835,94 €
TOTAL DES TRAVAUX DE VOIRIE 2015		H.T.	546 980,80 €	552 593,35 €
		T.T.C	656 376,96 €	663 112,02 €

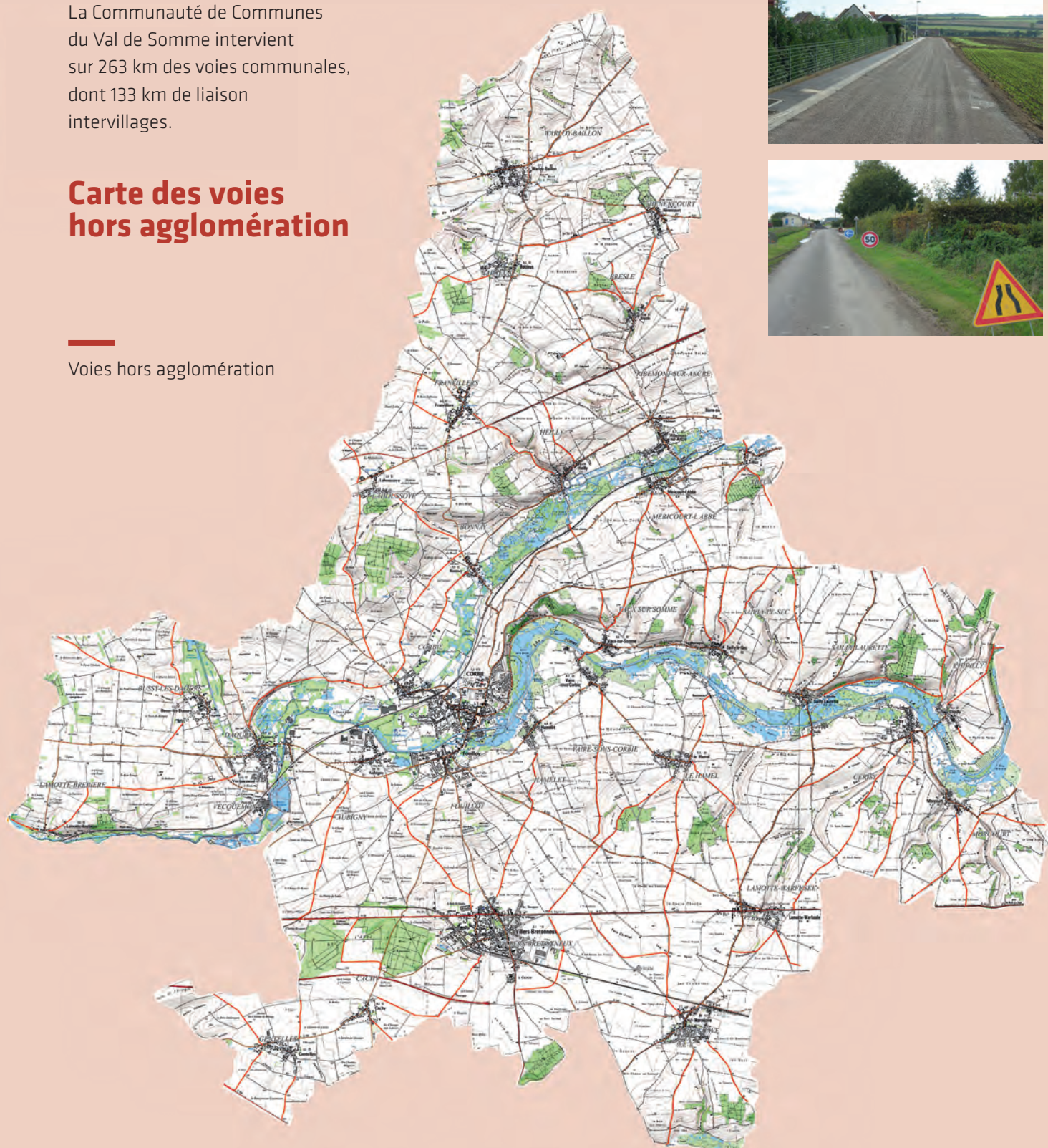
Glossaire : PMR = personnes à mobilité réduite / EP = eaux pluviales / ECF = enrobé coulé à froid

Carte des voies entre les villages

La Communauté de Communes du Val de Somme intervient sur 263 km des voies communales, dont 133 km de liaison intervillages.

Carte des voies hors agglomération

Voies hors agglomération



Les travaux spéciaux

Déneigement

Les importantes chutes de neige de l'hiver 2013 sont encore dans toutes les mémoires. Le travail des déneigeurs mandatés par la Communauté de Communes avait alors permis de désenclaver chaque commune. Même si cette situation exceptionnelle ne s'est pas reproduite depuis, une cellule de veille est activée chaque hiver et pilotée par le responsable voirie de la Communauté de Communes, Didier Rebillot.



En cas de chute de neige, il déclenche une alerte auprès des 11 déneigeurs qui ont signé une convention avec l'intercommunalité. Chacun est responsable d'un secteur. Ces déneigeurs sont majoritairement des agriculteurs qui habitent nos villages, et qui connaissent bien nos routes. La Communauté de Communes leur a confié une lame pour équiper leurs tracteurs et être ainsi opérationnels dès les premiers flocons. Et pour compléter ce dispositif, 14 autres déneigeurs occasionnels peuvent venir renforcer les moyens déjà mis en place. Enfin, la Communauté de Communes a également passé une convention avec le Conseil Départemental pour le déneigement de certaines voies départementales. Ce sont ainsi 200 km de routes qu'il



faut dégager (70 km de voies départementales et 130 km de voies communales).

La carte est consultable sur le site www.valdesomme.com, rubrique "Travaux".

Fauchage

Le fauchage consiste à couper les herbes des bas côtés et des talus afin d'assurer une sécurité maximum de nos routes. 2 passages sont réalisés chaque année sur les voiries intervil-lages dont la Communauté de Communes a la charge. Si nécessaire, une troisième coupe peut être commandée au prestataire.

Le marché est passé pour les années 2015, 2016 et 2017. Il a été attribué à l'entreprise GRESSOT située à Treux. La dépense annuelle est proche des 30 000 euros.

Signalisation

La Communauté de Communes finance la signalisation horizontale et verticale hors agglomération. Elle a aussi réalisé une signalétique spécifique en entrée de chaque commune pour identifier le territoire du Val de Somme. Et pour accompagner les communes à qui revient la charge de

la signalisation en agglomération, un groupement de commandes a été constitué pour obtenir des prix intéressants sur l'achat de panneaux et sur le marquage au sol.

Ouvrages d'art

Dans le cadre de sa compétence voirie, la Communauté de Communes doit également s'assurer que les ouvrages d'art situés sur les voies communales sont en bon état. Après un diagnostic réalisé en 2012, des travaux ont été engagés sur les ponts de la route de la Vieille Somme à Daours, du camping municipal "Les Poissonniers" et de la rue Pierre Séward à Corbie.

En 2008, c'est le pont reliant les Communes de Vaire-sous-Corbie et de Vaux-sur-Somme qui avait été réhabilité (photo ci-dessus).



Les actualités du Val de Somme

La piscine Calypso en travaux

Au 1^{er} janvier 2016, la piscine Calypso a fermé ses portes pour 6 mois.

Afin de reprendre l'étanchéité des plages et des bassins, il faut enlever le carrelage existant, ainsi que la chape de béton sur laquelle il repose. Une nouvelle surface étanche va être posée avant de remettre un carrelage neuf. Des travaux d'une telle ampleur expliquent les six mois de



fermeture prévus. Cette période sera également mise à profit pour rénover les vestiaires, l'accueil, les douches et les sanitaires.

Vous retrouverez dès le 1^{er} juillet 2016 une piscine opérationnelle, gérée de nouveau par la société Com.Sports. Son offre a en effet été retenue pour la gestion de l'équipement, pour une durée de six ans.

Les élus manifestent contre la baisse des dotations de l'Etat

A l'initiative de l'Association des Maires de France, les élus de la Communauté de Communes Val de Somme sont allés se joindre à la manifestation qui a eu lieu à Amiens pour protester contre les baisses des dotations de l'Etat.

Des baisses qui pénalisent les investissements et par conséquent les entreprises locales.



Des travaux pour la fibre

Les travaux de génie civil concernant l'installation du réseau contenant la fibre ont démarré en décembre à Corbie dans la rue André Foucart et sur le parking situé derrière le restaurant La Caroline. L'extrémité de ce parking doit en effet recevoir, un shelter, un abri préfabriqué qui va contenir les arrivées et départs des lignes de fibre optique desservant Corbie et les villages voisins comme Bonnay et Lahoussoye. Pendant les vacances scolaires de Noël, la fibre a été acheminée vers Bonnay par la route de La Neuville puis vers Lahoussoye.



Début décembre, les responsables des entreprises concernées par les travaux sont venus régler les derniers problèmes dans quelques rues de Corbie



La machine qui enterre les câbles contenant la fibre

Commission Culture

Un voyage d'étude pour mieux comprendre comment construire un réseau de lecture publique sur notre territoire

La Communauté de Communes dispose d'une médiathèque à Corbie, un équipement dimensionné pour accueillir les habitants du bassin de population de Corbie-Fouilloy et environs, ce qui correspond à environ 10 000 habitants.

Comment faire profiter de la lecture publique et des animations qui s'y rattachent au reste du territoire qui représente 15 000 habitants ? C'est là l'enjeu de la réflexion actuelle de la commission Culture.

Neuf élus de la commission Culture et du bureau communautaire, accompagnés de 9 techniciens qui travaillent à la médiathèque intercommunale et dans les bibliothèques communales, ont ainsi participé le jeudi 12 novembre à un voyage d'étude dans le Pas-de-Calais. Il s'agissait pour eux de visiter plusieurs médiathèques, d'en rencontrer les chefs de projet, les directeurs, les bibliothécaires et aussi les élus pour connaître les ambitions, les priorités de tous ceux qui



avaient voulu déployer la lecture publique sur leur territoire.

La première visite leur a permis de comprendre comment était organisé le réseau de médiathèques Opale Sud, qui comprend un très grand équipement à Berck et deux satellites de plus petites tailles à Rang-du-Fliers et à Conchil-le-Temple. Un réseau de lecture publique où chaque habitant de la communauté de communes est à moins de 5 km d'une bibliothèque.

La commission a ensuite visité "l'Estaminet", la médiathèque intercommunale municipale de Grenay, une autre

approche de la médiathèque, un cyber-centre avec une salle informatique de qualité, des ateliers cuisine, une salle d'initiation à la musique mais aussi des services municipaux comme le RAM ou la PMI, des permanences d'élus et même un bar ! Les horaires d'ouverture au public y sont ajustés à la vie quotidienne des habitants.

Une journée très enrichissante pour les élus et les techniciens qui participent aux différents débats permettant de construire un réseau de lecture publique adapté à notre territoire et à ses habitants.

ERRATUM commune de BAIZIEUX

Le Conseil municipal

Marie-Josée Vaquier (Maire)
Nathalie Darty, 1^{er} adjoint
Eric Duron, 2^{ème} adjoint
Christelle Ducastelle
Eric Dubois
Frédéric Devillers
Jacques Crampon
Jean-Bernard Grousez
Mathieu Lenain
Baptiste Letève
Laurence Vancanneyt



Assainissement non collectif : réunion publique à Lahoussoye



Les habitations du village de Lahoussoye, situé en zonage d'assainissement non collectif, doivent prochainement faire l'objet du contrôle périodique prévu tous les 8 ans contractuellement (une loi renforcée par le Grenelle 2 du 12 juillet 2010). Le dernier contrôle des installations datant de 2007, à la demande du Conseil Municipal de Lahoussoye, la Communauté de Communes a donc organisé mardi 22 décembre à 18 h une réunion publique sur l'assainissement non collectif dans la salle polyvalente du village. Devant une quarantaine d'habitants, les techniciens et les élus ont dressé le cadre de la réglementation, expliqué l'utilité des contrôles et ont détaillé les conditions pour obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau et de la Communauté de Communes.

Jean-Louis Bruxelles, vice-président de la Communauté de Communes en charge

de l'assainissement, Frédéric Pelletier, directeur des services de la Com de Com, Antoine Peltier, technicien de la SAUR qui gère le SPANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif et Eric Dubus représentant l'Agence de l'Eau d'Amiens ont expliqué aux habitants présents que la loi s'appliquait à tous en matière de pollution des sols et de l'eau. Ils ont insisté sur le fait que cette loi s'adressait en priorité à ceux qui n'ont pas d'assainissement ou qui rejettent les eaux usées dans l'espace public.

Les intervenants de la Com de Com, de la SAUR et de l'Agence de l'Eau ont aussi détaillé les possibilités d'obtenir des subventions pour ceux qui souhaitent se mettre en conformité avec leur assainissement individuel, subventions accordées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la Communauté de Communes.

Le tarif des contrôles dans le Val de Somme

Pour les installations à réhabiliter

Diagnostic : 47,41 €

Habitations neuves ou à réhabiliter :

Examen préalable à la conception : 50,58 €
Vérification de bonne exécution après travaux : 93,94 €

Habitations existantes :

Contrôle de bon fonctionnement : (contrôle périodique obligatoire du SPANC tous les 8 ans) : 30,01 €
Contrôle en cas de vente immobilière : 154,50 €

Les subventions

Com de com : 20 % d'un plafond de 5 000 € TTC sur les installations réhabilitées. L'aide ne peut être accordée dans le cas des constructions neuves faisant suite à un dépôt de PC. L'Agence de l'Eau octroie des subventions pour la rénovation des installations faisant courir des risques sanitaires ou environnementaux évalués lors du contrôle du SPANC. Pour les taux et les barèmes d'intervention, se renseigner auprès de l'Agence de l'Eau ou de la Communauté de Communes.

EN BREF

Vous souhaitez réhabiliter votre assainissement non collectif ? La Communauté de Communes du Val de Somme vous aide

Qui peut en bénéficier ? Tout propriétaire souhaitant réhabiliter son installation non collective peut solliciter l'aide financière de la Com de Com (cumulable avec celle de l'Agence de l'Eau). Cette aide est octroyée indépendamment des revenus du propriétaire, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire, nouvellement acquise ou pas. Ne peuvent prétendre à cette aide financière les constructions neuves (moins de 5 ans).

Montant de l'aide financière : 20 % d'un plafond de 5 000 € T.T.C. L'aide financière est versée après réalisation des travaux, sur présentation du certificat de conformité établi par la SAUR.

Quelles démarches ? Le propriétaire doit faire réaliser une étude de sol respectant le guide de préconisation de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (guide à télécharger sur le site internet de la Com de Com) dont il remettra une copie auprès de la SAUR (délégataire du service public d'assainissement non collectif - agence au 20 rue Gustave Poingt à Corbie - Tél. : 03 60 60 50 03). Après accord du technicien de la SAUR sur les conclusions de l'étude de sol, le propriétaire adresse un courrier au Président de la Com de Com dans lequel devront figurer la demande financière de la Com de Com, la date de réalisation des travaux et l'attestation d'habitation de plus de 5 ans.

Le propriétaire peut ensuite réaliser ses travaux par un artisan de son choix (facture de la prestation à conserver).

Avant remblaiement, une vérification de la bonne exécution des travaux est effectuée par le technicien de la SAUR. Au cours de ce rendez-vous, celui-ci établira le certificat de conformité et collectera les pièces indispensables à votre dossier de subvention (factures, R.I.B.) qu'il remettra à la Com de Com pour versement de l'aide financière.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est lancé



Les délégués communautaires ont voté à l'unanimité le 17 décembre 2015 la prescription du PLUI, "un outil", selon Jean-Louis Grévin, vice-président en charge de l'urbanisme, qui constitue pour le territoire un moyen d'imaginer et de construire son avenir. La question des déplacements y apparaît essentielle dans ce territoire aux caractéristiques résidentielles marquées et situé entre deux grands pôles d'emploi, Amiens Métropole et Méaulte. Pour travailler à la construction de ce PLUI, un long parcours qui durera jusqu'à fin 2019, chaque commune a désigné deux délégués.



Conférence des maires, le 17 décembre 2015

Vous pouvez y participer

L'élaboration d'un PLUI ne se fait pas seulement entre experts.

Si les acteurs et partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Région, les chambres consulaires, l'agence d'urbanisme, les bureaux d'études aideront les élus à élaborer ce document, les habitants auront la parole. Le conseil communautaire a voté, en même temps que la prescription du PLUI, les modalités de concertation avec la population qui comprendront une exposition, des réunions publiques, des registres d'observation, etc.

Pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes au 03 22 96 05 96.

Vos référents

Aubigny - Titulaire : Robin Francis

Suppléant : Dufour Claude

Baizieux - Titulaire : Vaquier Marie-Thérèse

Suppléant : Lenain Mathieu

Bonnay - Titulaire : Coiseur François

Suppléant : Demarcy Denis

Bresle - Titulaire : Faloise Jean-Luc

Suppléant : Vaquette Jeanine

Bussy-lès-Daours - Titulaire : Devaux Jean-Francis

Suppléant : Brandicourt Sylvie

Cachy - Titulaire : Sourdiaux Fabrice

Suppléant : Denis Nicolas

Cerisy - Titulaire : Duthoit Claudie

Suppléant : Vaquier Eric

Chipilly - Titulaire : Vilman Patrice

Suppléant : Delétré Jean-Luc

Corbie - Titulaire : Deleu Bernard

Suppléant : Kessler Ludovic

Daours - Titulaire : Dine Philippe

Suppléant : Carrette Sébastien

Fouillois - Titulaire : Brochot Bernard

Suppléant : Bocquet Philippe

Franvillers - Titulaire : Cedeyn Francis

Suppléant : Justin Jean-Claude

Gentelles - Titulaire : Commechy Xavier

Suppléant : Dumeige Cécile

Hamelet - Titulaire : Petit Patrick

Suppléant : Tirache Daniel

Heilly - Titulaire : Gallet Bernadette

Suppléant : Lenglet Philippe

Henencourt - Titulaire : Vandepitte Michel

Suppléant : Roussel Gilles

Lahoussoye - Titulaire : Jeannel François

Suppléant : Leroy Brigitte

Lamotte-Brebière - Titulaire : Debus Philippe

Suppléant : Lojtek Geneviève

Lamotte-Warfusée - Titulaire : Dehurtevent Frédéric

Suppléant : Caffin Cyrille

Le Hamel - Titulaire : Chevin Stéphane

Suppléant : Aubrun Jean-Paul

Marcelcave - Titulaire : Dekervel Guy

Suppléant : Savoie Alain

Méricourt-l'Abbé - Titulaire : Demaret Guillaume

Suppléant : De Blangie Christian

Morcourt - Titulaire : Demaison Didier

Suppléant : Marié Jean-Michel

Ribemont-sur-Ancre - Titulaire : Gérard Henri

Suppléant : Mopin Alexandre

Sailly-Laurette - Titulaire : Grévin Jean-Louis

Suppléant : Catteau Simon

Sailly-le-Sec - Titulaire : Manten Thierry

Suppléant : Delsaux Denis

Treux - Titulaire : Salmon Lucien

Suppléant : Boivin Philippe

Vaire-sous-Corbie - Titulaire : Van den Hove Daniel

Suppléant : Marquant Gilbert

Vaux-sur-Somme - Titulaire : Gosselin Philippe

Suppléant : Martin Philippe

Vecquemont - Titulaire : Dubus Eric

Suppléant : Bruxelles Jean-Louis

Villers-Bretonneux - Titulaire : Simon Patrick

Suppléant : Decottegnie Benoît

Warloy-Baillon - Titulaire : Lherault Frédéric

Suppléant : D'Halluin Philippe

Corbie

Une ville accueillante dans un écrin de verdure

Corbie, chef-lieu de canton où est installé le siège de la Communauté de Communes du Val de Somme, est située à 15 km à l'est d'Amiens, dans la vallée de la Somme.

La commune est traversée par la ligne de chemin de fer Paris-Lille, par la route départementale 1 (Amiens-Péronne par Bray-sur-Somme) et par le canal de la Somme.

C'est une ville dynamique sur le plan culturel et associatif mais aussi une ville au riche passé historique. L'abbaye de Corbie, fondée vers 657, eut un rayonnement européen au Moyen-Âge.



Repères historiques et personnalités ayant marqué l'histoire de Corbie

Vers 657/661 : fondation de l'abbaye bénédictine par la reine Bathilde, veuve de Clovis II et mère de Clotaire III. Elle fait venir des moines de l'abbaye de Luxeuil (Haute-Saône).



L'abbaye connaît un rayonnement à l'échelle européenne grâce à son scriptorium dans lequel les moines recopiaient et enluminaient des textes sacrés.

Vers 780 : apparition de la minuscule caroline, nouvelle écriture plus simple et facile à lire qui contribue à diffuser le savoir. La caroline est utilisée dans la Bible de Maurdmagne (abbé de Corbie de 772 à 780). Pour en savoir plus sur la caroline et pour voir des manuscrits de l'abbaye de Corbie, consultez la rubrique "Scriptorium" du site de la médiathèque du Val de Somme : www.lecturepublique.valdesomme.com

Le rayonnement de l'abbaye se poursuit sous Adalhard, cousin de Charlemagne et personnage politique et religieux de premier plan.

En 822, il fonde, en Saxe, une filiale de Corbie : "Corbeia Nova" (Nouvelle Corbie) devenue Corvey, près d'Höxter, ville avec laquelle Corbie est jumelée depuis 1963 (voir encadré page 17).

Après cette période prospère, l'abbaye connaît des périodes plus ou moins fastes jusqu'à sa fermeture à la Révolution française.

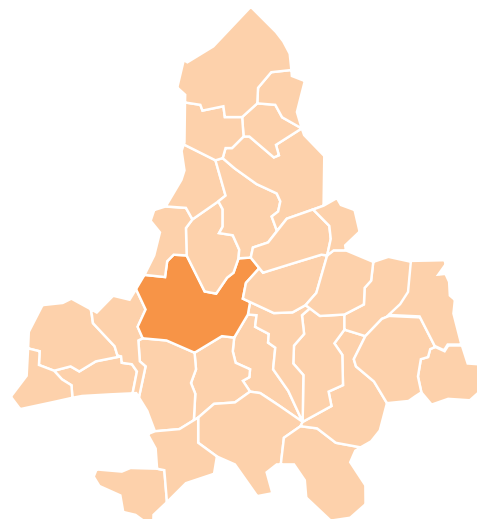
Actuellement, il ne reste comme témoignage de la grandeur de l'abbaye que :

L'abbatiale : sa construction commence en 1501 et ne s'achève que vers 1740 dans le style gothique. La longueur initiale du bâtiment était de 117 mètres mais à cause des destructions de la période révolutionnaire, au début du XIX^e siècle, le conseil municipal prend la décision de sacrifier la partie arrière pour préserver la façade et une partie de la nef.



Maquette de l'abbatiale avant sa destruction

L'église Saint-Etienne : son portail du XII^e siècle de style roman est visible seulement lors des journées du patrimoine. C'est aussi dans cette église que Sainte-Colette, née à Corbie en 1381, a choisi de vivre recluse de 1402 à 1406. Ensuite, elle réforma l'ordre des Clarisses et fonda 17 couvents.



En bref

6 462 habitants

Superficie : 1 625 ha

Nom des habitants : les Corbéennes et les Corbéens

Origine du nom : viendrait de la "Corbe", ancien nom de la rivière "Ancre" qui la traverse

Dicton : "Amiens bien chantée, Corbie bien sonnée, Péronne bien gardée"

Avant la révolution, l'abbaye comptait 12 églises paroissiales qui totalisaient 36 cloches d'où l'origine de ce dicton

Mercredi matin : marché de producteurs locaux "Terroirs de Picardie"

Vendredi matin : marché avec zones alimentaire et non alimentaire

Fête locale : le 1^{er} dimanche d'octobre

Foire du Lundi de Pâques : marché, fête foraine, nombreuses animations

Fête dans la Rue : le dernier samedi de juin

Camping municipal "Les Poissonniers"

Relais nautique

Office de Tourisme du Val de Somme

Piscine intercommunale

Médiathèque intercommunale

Gare SNCF

Site internet : www.mairie-corbie.fr



La porte monumentale : érigée en 1750, elle était l'entrée principale de l'abbaye. Très endommagée durant la Première Guerre mondiale, elle a été restaurée en 1999.

D'autres éléments du patrimoine :

Le Mont Thabor : c'est l'ultime témoignage des remparts qui entouraient la ville. En août 1636, les Espagnols assiègent Corbie ce qui ouvre la voie vers Paris. Louis XIII et Richelieu déploient des moyens conséquents pour reprendre la ville et les Espagnols capitulent en novembre. Ce siège a eu une importance capitale c'est pourquoi, dans l'histoire nationale, 1636 est connue comme "l'année de Corbie".

L'église de La Neuville : remarquable, notamment, pour son tympan du XVI^e siècle représentant l'entrée du Christ à Jérusalem le jour des rameaux.

L'hôtel de ville : le château a été construit en 1862 par l'architecte amiénois Charles Pinsard pour le baron Oswald de Caix de Saint-Aymour (maire de Corbie de 1855 à 1861). La ville a acheté le château en 1923 grâce à une contribution de la ville de Chartres, marraine de guerre de la ville, pour y installer les services de la mairie.

Le musée des Amis du Vieux Corbie (ouvert en juillet-août et lors des journées du patrimoine) permet de découvrir ces différents aspects de l'histoire corbéenne.

L'église de La Neuville





L'Enclos : un poumon vert au cœur de la ville

La nature au cœur de la ville

Corbie est une ville verte avec l'Enclos, espace vert caché derrière les remparts de l'abbaye, le parc de la mairie et le chemin de halage, devenu une véloroute, qui fait le bonheur des cyclistes et des marcheurs.

Le canal de la Somme et les nombreux étangs sont un paradis pour les pêcheurs.

Quant aux marcheurs, ils peuvent découvrir des paysages très diversifiés en

sillonant les différents itinéraires du secteur.

Le belvédère de Sainte-Colette offre, par exemple, un panorama exceptionnel sur la vallée et les étangs de la Barette.

Culture, sports et animations

Corbie : ville riche en événements accessibles à tous : concerts, théâtre, humour, etc.

Corbie : ville soutien au monde du spectacle avec la compagnie théâtrale Les Petites Madames et la compagnie de cirque Bam en résidence.

Corbie : toujours ville de cinéma grâce à l'aménagement du Théâtre Les Docks et à l'association Ciné Docks.

Corbie : ville vivante avec des événements et des spectacles de rue gratuits de grande renommée : Fête dans la Rue, Lundi de Pâques, salon des associations, Fête d'automne.

Les associations

Un tissu associatif important et diversifié avec 70 associations regroupant plus de 3 000 adhérents. Elles proposent de nombreuses activités sportives et culturelles, des animations ainsi que de l'aide et du soutien aux personnes en difficulté.



Fête dans la Rue : spectacle de l'école de cirque Charivacirc



"Bal en Soir" : spectacle déambulatoire du groupe Bidon lors de la Fête d'automne 2015



Corbie, un chef-lieu de canton qui regroupe les services de proximité

Une gare de plus en plus fréquentée qui permet de rejoindre le centre-ville d'Amiens en 10 minutes.

Un centre hospitalier avec des services de rééducation fonctionnelle et cardiaque performants et renommés à l'échelle régionale.

Professionnels de santé : une offre médicale et paramédicale abondante et étendue.

Des services sociaux départementaux proches des citoyens au Centre Médico-Social.

Commerce et artisanat : près de 90 commerçants, artisans, banques et assurances.

Nombreuses places de stationnement gratuites en centre-ville.

Emplois (salariés et non-salariés) : 2 295 (source : INSEE, 2012).

Environ 650 logements locatifs à loyer modéré.

ZOOM SUR...

Les projets de la commune

Construction d'une Structure d'Accueil de Jeunes Enfants (SAJE) dans l'Enclos regroupant une crèche et un Relais Assistants Maternels (RAM).

Aménagement de la gare : contournement ou pas, l'aménagement de la gare se fera pour répondre aux nouvelles habitudes de nos concitoyens en matière de mode de déplacements.



Ancien site BVR : depuis la fermeture du site (5 ha au cœur de la ville), la mairie a travaillé en collaboration avec le nouveau propriétaire sur un projet d'implantation commerciale et d'habitat qui assurerait, en même temps, une liaison entre le centre hospitalier, le collège Eugène Lefebvre et la gare.

Nouveaux lotissements et projets de logements : La Justice, Etampes, centre-ville avec pour objectif 7 000 habitants.

Réfection du tympan de l'église de La Neuville.



Le plateau technique du Centre de Rééducation Fonctionnelle des 3 Vallées (photo CRF des 3 Vallées)



La zone d'activités de La Neuville qui regroupe plusieurs entreprises



La Résidence d'Etampes qui a été, récemment, réhabilitée

Corbie et son blason

“D’or à deux clés
de gueules
en sautoir
au chef d’azur
chargé de trois
fleurs de lys
d’or”

Source : Armorial de la Somme
Au-dessus du blason sculpté sur la
façade de l'Hôtel de ville, on trouve
la devise : “Urbs Aurea, Altera
Roma” qui signifie “la ville d’or,
l’autre Rome”



Villes jumelées

Corbie est jumelée avec la ville allemande d'Höxter (Rhénanie du Nord-Westphalie) depuis 1963. C'est l'un des plus anciens jumelages en France mais c'est surtout l'un des rares ayant des racines historiques. En effet, les moines corbéens ont fondé, au IX^e siècle, l'abbaye de Corvey située à Höxter.

Au début des années 60, des élèves et des professeurs du lycée d'Höxter sont venus à Corbie et cela a marqué le début de la reprise des relations entre les deux villes. Le 50^{ème} anniversaire du jumelage a été célébré à Corbie en 2013 et à Höxter en 2014.

Corbie est également jumelée avec la ville anglaise de Pickering (Yorkshire) depuis 1987.



Le Conseil municipal

Alain BABAUT, Maire
Jean-Baptiste CAUCHY,
1^{er} Adjoint
Isabelle COFFIGNIEZ, Adjointe
Jean DELABROYE, Adjoint
Annick BRAUD, Adjointe
Bernard DELEU, Adjoint
Martine JULLIEN, Adjointe

Gérald ANTOINE, Adjoint
Christian LAVALLARD,
Conseiller municipal délégué
Micheline DUBUS
Patrick GAMAND
Nicole ROMAIN
Jean-Paul ANSELME
Annick MESSE

François DERVILLÉ
Lucia ANTUNES
Sabine CARTON
Caroline GAY
Virginie GOSSELIN
Sébastien LEMARIÉ
Angélique DARRAS
Matthieu MENESTRIER

Ludovic KESSLER
Sophie GENTILHOMME
Christine VERDEZ
Christine SCHWEIG
Isabelle DEMAISON
Bruno LALOI
Ludovic GABREL

Photo du Conseil municipal, le jour de son installation en 2014.
Isabelle Demaison a depuis démissionné et a été remplacée par Gérald Maréchal.

Les enfants en 1^{ère} ligne des cérémonies du centenaire

Gâce aux initiatives des élus, des enseignants et des parents, de plus en plus d'enfants participent aux commémorations du centenaire. C'était encore vrai à travers tout le territoire pour les cérémonies qui ont marqué l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Lecture de textes ou de poèmes, rappel de ce que fut la vie des Poilus, chants, Marseillaise, le devoir de mémoire s'exprime de toutes les façons.



Une cérémonie pour le 11 novembre au Collège Eugène Lefebvre

Les élèves du Collège Eugène Lefebvre ont été amenés à participer à deux cérémonies très émouvantes pour marquer l'anniversaire de l'armistice mettant fin à la Première Guerre Mondiale. Professeurs et collégiens ont chanté la Marseillaise accompagnés à la flûte traversière par quelques jeunes musiciens de l'établissement. Des élèves de l'école Petrucciani s'étaient joints l'après-midi à cette commémoration.



EN BREF

Des ambassadeurs juniors du tourisme en formation

La Communauté de Communes accompagne les classes de cycle 3 des écoles primaires du territoire dans des projets de découverte du patrimoine local, notamment les sites de mémoire. Ainsi, fin septembre, 25 enseignants de CE2, CM1 et CM2 des écoles des 32 communes du Val de Somme ont été conviés à une animation pédagogique, pour débiter un projet qui conduira les élèves à devenir ambassadeurs du tourisme.

1^{er} volet du projet : un car a acheminé les enseignants, quelques élus et des techniciens de l'Office de Tourisme (OT) sur les sites mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel, où Vincent Sicard, le guide de l'OT Intercommunal leur a donné toutes les clés pour mieux comprendre pourquoi et comment ont été créés ces lieux de mémoire et qu'ils puissent préparer leurs élèves aux visites qu'ils feront avec eux au printemps (2^{ème} volet du dispositif). "C'est un projet transversal porté par les agents de l'OT et plusieurs vice-présidents de la Com de Com (finances, culture, communication, scolaire et tourisme) expliquait Stéphane Chevin, en charge du tourisme. Les habitants du territoire ont sous les yeux en permanence ces lieux de mémoire mais les connaissent-ils vraiment ? Quels plus beaux ambassadeurs de la mémoire et du tourisme que les jeunes appelés à construire le monde de demain ?" Les classes des enseignants inscrits seront accompagnées tout au long du projet par l'OT et recevront une aide pédagogique, des documents numérisés ; les déplacements en car sont pris en charge financièrement par la Com de Com. "Suite à leur visite, les classes rentreront dans le 3^{ème} volet du projet. Les élèves apprendront alors à devenir ambassadeurs du tourisme et devront transmettre à d'autres, parents, habitants du village, une autre classe, ce qu'ils ont appris et découvert lors de ces visites" précise Stéphane Chevin. Chaque enseignant a déjà déterminé le thème sur lequel il souhaite travailler et les visites commenceront au printemps.

Un nouveau voyage-lecture à vivre en famille à la médiathèque

Depuis le 6 octobre, les élèves de 30 classes du Val de Somme ont repris le chemin de la médiathèque pour un nouveau voyage-lecture. Après la guerre l'an passé, c'est la famille qui est au centre de cette 2^{ème} édition baptisée "Familialivres". Tout voyage commence par la préparation des valises : celles de "Familialivres" sont remplies de 4 packs de 13 livres choisis par les bibliothécaires et l'association Livralire, à l'origine du projet.

Puis est venue l'heure de la découverte : les élèves, de la petite section de maternelle au collège, ont été invités à venir assister à deux "dégustativres" à la médiathèque. Lors de ces séances particulières, deux classes ont été conviées simultanément, permettant aux enfants du Val de Somme de se rencontrer et d'échanger autour des mises en bouche littéraires préparées par les bibliothécaires. Lectures d'extraits ménageant le suspense, mises en scène théâtralisées,



jeux et devinettes... Tous les moyens sont bons pour donner envie aux enfants de découvrir les livres en entier par la suite ! Car le voyage-lecture ne s'arrête pas là : tout au long de l'année, les élèves peuvent lire et relire les documents sélectionnés, offerts à chaque classe par la Com de Com. Une aventure collective ponctuée par des "escales" : les bibliothécaires se déplacent en effet dans chaque classe pour des temps d'échanges, de débats et de jeux permettant d'approfondir la découverte des livres... et de mesurer l'enthousiasme des élèves !

En mars, ceux-ci seront invités à voter

pour leur livre préféré et reviendront à la médiathèque en fin d'année le présenter à d'autres enfants. *"Il s'agit d'un partenariat fort entre bibliothécaires, enseignants et familles, déclare Lucie Deswel, responsable de la médiathèque. Ce projet de lecture partagée est une belle façon de découvrir la richesse et la qualité de la littérature jeunesse tout en aiguisant son sens critique au travers d'échanges avec leurs camarades."*

Pour prolonger le voyage, les bibliothèques de Villers-Bretonneux, Ribemont-sur-Ancre, Marcelcave et Daours ont été associées au projet et pourront prêter à leurs adhérents les livres du voyage-lecture. A la médiathèque intercommunale, ceux-ci sont empruntables depuis le 10 décembre 2015.

A noter : 17 classes participent aussi au voyage-lecture mais de manière autonome, c'est-à-dire sans déplacement à la médiathèque. Soit un total de 1 171 critiques en herbe dans le Val de Somme !

Beau succès à la médiathèque du Festival "des parents, des bébés"

La lecture et la culture, ça commence quand on est tout petit. La médiathèque intercommunale a participé pendant deux semaines à un Festival consacré aux enfants de 0 à 6 ans et leur famille.



Du 19 au 31 octobre 2015 s'est tenue la 1^{ère} édition du festival "Des parents, des bébés" organisé par la Bibliothèque Départementale de la Somme. Durant cette période la médiathèque a accueilli lectures, spectacles, concerts et animations pour les tout-petits et leurs parents.

La comédienne Joëlle Rouland et la chanteuse Agnès Chaumié, l'illustrateur Barroux et le multi-instrumentiste Benoît Brunhes du Balbibus, artistes reconnus, ont fait partie des invités.

Acette programmation alléchante se sont ajoutées les interventions du personnel de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Centre médico-social de Corbie sur "l'alimentation des 0/3 ans" et "le massage des 0/1 an". Ce programme riche et complet a été l'occasion de mettre en lumière les interventions régulières de la médiathèque en direction de la toute petite enfance. A titre d'exemple, les séances des bébés-lecteurs (avec les parents ou avec les assistantes maternelles) sont désormais doublées.

“Ouvrez l’œil !” : le programme de la médiathèque

A l’heure où les écrans sont devenus omniprésents et où le regard est inlassablement attiré par des images fixes ou en mouvement, il est devenu primordial de savoir interpréter ce que notre œil voit, de décrypter les messages véhiculés par ce foisonnement visuel. Consciente de son rôle de facilitateur d’accès aux savoirs et proposant elle-même en libre accès de nombreux contenus où le dessin, la photographie et la vidéo prédominent, la médiathèque intercommunale du Val de Somme vous propose, durant six mois, de prendre part à de nombreuses activités qui vous initieront aux secrets de la fabrication des images. Du cinéma à la magie en passant par l’illustration et la poésie, cette programmation se veut éclectique et complète tout en s’adressant à tous les publics. Votre sens de l’observation s’en trouvera aguerri et les illusions n’auront plus de secret pour vous. Alors, ouvrez l’œil... et même les deux !

Exposition

Du jeudi 7

au jeudi 28 janvier 2016

La boîte à Balbu-Ciné

Cette mallette pédagogique vous initiera au b.a.-ba du cinéma !

JANV.

Exposition - Du jeudi 11 février au jeudi 7 avril 2016

Line

Le module *Line* de Katsumi Komagata est un jeu de coussins permettant de s’amuser avec les couleurs, les formes et les compositions. Une exposition interactive atypique autour d’une œuvre singulière ! Exposition et ouvrages prêtés par la Bibliothèque départementale de la Somme. Dès 2 ans.



Atelier

Décrypter les images

Cette action propose aux participants de réfléchir sur les images qui les entourent, d’interroger les notions de réel et de fiction, d’aborder les questions de la preuve par l’image, de l’influence du son et de la fabrication du sens et des émotions par le montage. L’intervenant analyse avec le groupe des images photographiques, télévisuelles, web... soit toutes les images dont nous sommes tous abreuvés dans nos pratiques quotidiennes.

De 14 h 30 à 16 h 30

Samedi 5 mars - Public : 8-16 ans

Samedi 19 mars - Public : Adultes

MARS

Spectacle - Mercredi 17 février 2016

Cache-cache - Dès 2 ans.

FÉV.

AVRIL

Atelier-conférence

Paradoxe(s), l’atelier-conférence

Les expériences qui vous attendent dans cet atelier-conférence risquent de bousculer votre esprit et votre sens de la vue. Tout commence avec nos yeux, puis c’est le cerveau qui élabore et interprète ce que nous voyons... mais parfois, le cerveau se trompe. Nous vivons au quotidien toutes sortes de leurre oculaires sans nous en rendre compte. Face à ces impostures visuelles, chacun réagira selon son âge, sa culture, sa vision...

De 16 h 15 à 17 h 15

Mercredi 6 avril (médiathèque intercommunale du Val de Somme)

Samedi 16 avril (lieu à définir)

Public : 9-15 ans

AVRIL

Spectacle - Mercredi 6 avril et samedi 16 avril, 14 h 30 - 15 h 30

C’est magique !

Magicien professionnel et indépendant depuis 18 ans, Frédéric Loth s’initie dès son jeune âge au théâtre et à la magie et se professionnalise. Il pratique son art dans différents lieux et différentes circonstances. En parallèle, il est metteur en scène, enseigne le théâtre, pratique la sculpture sur ballons, crée des numéros originaux, conçoit et réalise ses costumes et accessoires. Son spectacle *C’est magique !* est conçu pour un large public et captivera petits et grands ! Tout public, à partir de 6 ans.



Médiathèque : animations du 1^{er} trimestre

Initiations à l'informatique

La médiathèque propose depuis 2015 des cycles d'une dizaine de séances d'initiation à l'informatique. Ces séances, assurées par l'association Synapse, s'adressent aux seniors débutants dès 60 ans.

Nouveau cycle dès que le nombre de participants est suffisant. Gratuit - 2 conditions : habiter dans le Val de Somme et assister à toutes les séances du cycle !

Animations régulières

"Histoires pour les petites oreilles"

Pour les 3 à 6 ans. Lectures d'albums, comptines, chansons et jeux de doigts pour les p'tits bouts de 3 à 6 ans.

De 10 h 45 à 11 h 15

Samedis 6 février, 19 mars et 2 avril.

"Tire-Lire"

Pour les 6 à 9 ans. Tire-Lire, c'est l'heure du conte qui donne aux 6/9 ans de nouvelles idées de lecture...

Samedi 27 février de 15 h à 15 h 45

"In English, please !"

Histoires et jeux en anglais pour tous de 3 à 103 ans.

Samedi 26 mars de 15 h à 15 h 45

Jeux

La médiathèque met à votre disposition une sélection de jeux de société en libre accès et propose un temps dédié :

Samedi 30 janvier à partir de 15 h

Bébés-lecteurs

Pour les 0-3 ans.

Samedi 13 février, 12 mars et 9 avril de 10 h 45 à 11 h 15

Toutes les animations sont gratuites, il suffit de s'y inscrire :

- par mail : mediatheque@valdesomme.com
- par téléphone : 03 22 96 35 86
- ou directement auprès du personnel de la médiathèque :
31 b rue Gambetta
Enclos de l'abbaye - 80800 Corbie

Gratuité et nouveautés !

• **L'inscription à la médiathèque intercommunale devient gratuite pour tous**, quel que soit votre âge et/ou votre lieu de résidence ! En revanche, il est toujours nécessaire de présenter un justificatif de domicile (inscriptions et réinscriptions).

• **Le quota de prêt passe à 10 documents par personne** : vous pourrez désormais emprunter 10 documents par carte, à la condition de ne pas prendre plus de 2 DVD et de 5 CD (possibilité d'emprunter jusqu'à 10 livres ou revues, sans DVD ni CD).

• **La durée de prêt passe à 1 mois** : plus simple pour se souvenir de la date de retour tout en gardant la possibilité de prolonger d'autant !

Saison culturelle 2015-2016 : réservez votre soirée ! Théâtre Les Docks et La Buanderie à Corbie

**Mercredi 3 février
à 18 h 30**

"Petites Graines"
Cie Le Trapèze Ivre
Spectacle visuel,
musical et odorant
De 0 à 5 ans



**Judi 4 février
à 19 h 30**

"Magie close-up"
Nicolas Audouze
Atelier magie
+ Spectacle
Dès 14 ans

**Mercredi 24 février
à 18 h 30**

"Le chef Toc-Toc"
Nicolas Audouze
Magie
De 6 à 12 ans

**Judi 3 mars
à 20 h 30**
Yael Naim
Pop, folk,
new wave
Tout public

**Judi 17 mars
à 20 h 30**
"Théâtre/danse"
Cies En Chœur,
En Corps et Les
Petites Madames
Tout public

**Vendredi 18 mars
à 20 h 30**
**Orchestre National
de Picardie**
Musique classique
Tout public

**Judi 31 mars
à 20 h 30**
"Zigmund Folies"
Cie Philippe Genty
Conte, manipulation
poético-burlesque
Tout public

Renseignements, réservations :

**Service culturel
de la ville de Corbie**
03 22 96 43 30
www.mairie-corbie.fr

Fêtes et animations près de chez vous

Janvier

Heilly : à partir de janvier, ouverture d'une école de vélo pour les jeunes de 4 à 16 ans. S'adresser en mairie.

Février

6 - Cachy : concours de manille. Réservation : 03 22 42 91 17.

7 - Fouillois, à 13 h : repas spectacle en Picard.

14 - Villers-Bretonneux : l'association "Les ID de Villers" organise sa 2^{ème} bourse à la vaisselle au marché couvert. Informations et inscriptions : 07 61 23 37 93 ou 06 15 21 55 95.

Mars

Villers-Bretonneux

5 et 6 - Marché du terroir organisé par "Vivre à Villers-Bretonneux" au marché couvert.

12 - Soirée patate al' lavette organisée par "Boomerang" au marché couvert.

19 - Concours de belote organisé par "l'ABA" au marché couvert.

Corbie

28 - Foire du lundi de Pâques. Espace NaturOParc, fête foraine, foire commerciale, exposition de documents anciens, réderie.

Avril

Villers-Bretonneux

2 - Soirée "années 80" organisée par "ASVB" au marché couvert.

9 - Réderie puériculture organisée par "l'Entente Bretonvilloise" de 9 h à 18 h au marché couvert.

10 - "Courir à Villers" organise la "Bretonvilloise" course à pied 5 et 10 km

17 - Bourse aux reptiles et poissons organisée par l'Aquariophilie et Terrariophilie de Picardie dès 10 h au marché couvert.

Expositions

au centre d'accueil et d'animations à Corbie

Du 2 au 27 février : "Entre ciel et terre"

Danielle Borla • Peintures.

Du 7 mars au 2 avril : "Les Stylites"

PatLune • Sculptures.

Du 5 au 30 avril : "Le Pain dans la Grande Guerre"

Le CREBESC et le Musée du Compagnonnage de Tours, en collaboration avec Allain Langlet.

Du 19 au 25 avril

Villers-Bretonneux : Les rencontres australiennes (concerts, expositions, films, rencontres sportives...). Le programme complet est consultable sur le site de l'Office de Tourisme du Val de Somme : www.tourisme-corbie-bocage-3-vallees.com

Environnement : commandez vos composteurs !

Ne ratez pas la nouvelle campagne de commande de composteurs. D'excellente qualité, ces composteurs, dont la valeur avoisine les 60 €, vous sont proposés au tarif préférentiel de 25 €. Comme l'an dernier, la dotation est limitée à un composteur par foyer. Le règlement s'effectue au moment de la réservation. Renvoyez votre chèque (à l'ordre du Trésor Public) avec le coupon ci-dessous à la Communauté de Communes, 31 ter rue Gambetta à Corbie. La commande sera passée en février et la distribution aura lieu en mars. Rappelez-vous que le compostage permet de traiter sur place vos déchets de cuisine. Votre bac à couvercle vert se remplit moins vite, donc vous le sortez moins souvent. Et vous y avez tout intérêt avec l'entrée en vigueur de la tarification incitative.

Coupon accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public) à :
Communauté de Communes du Val de Somme - BP 70063 - 31 ter rue Gambetta - 80800 Corbie

Nom, prénom

Adresse

Téléphone Mail

☐ Je souhaite acquérir un composteur au tarif préférentiel de 25 euros

Tarification incitative : payez en fonction de ce que vous jetez

Pourquoi ce dispositif ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) encourage la réduction et la valorisation des déchets, par le compostage, le réemploi et le tri (emballages, verre, journaux, textiles...). Elle permet une plus juste répartition du coût du service, avec une facturation en rapport avec le volume de déchets que vous produisez.

Le calendrier

17 décembre 2015 : vote du tarif des levées des bacs à couvercle vert.

Le prix au litre est fixé à 0,0143 €, ce qui donne :

1,72 € la levée pour un bac de 120 litres (ce bac n'est plus distribué),
2 € pour 140 litres,
3,43 € pour 240 litres,
5,15 € pour 360 litres.

1^{er} janvier 2016 : début du comptage des levées.

Mars 2017 :

- vote du taux de TEOM et du tarif de la part variable (en euros/à la levée),
- envoi des données (nombre de levées comptabilisées en 2016) aux services fiscaux.

Octobre 2017 : les services fiscaux envoient les avis de taxe foncière sur lesquels figure la TEOMi avec :

- la part fixe (un pourcentage de votre TEOM actuelle),
- et la part variable (nombre de levées x tarif appliqué au volume de votre bac).



Où finissent nos ordures ménagères ?

Aujourd'hui, ce que vous mettez dans votre bac à couvercle vert est enfoui non loin de chez vous : à Boves, soit à moins de 15 km de Corbie. Pour les générations futures nous devons limiter ce que nous jetons.

Pour cela, posons-nous systématiquement la question : est-ce que ce déchet se recycle ou peut être valorisé ? Vous verrez qu'au final, il n'y a pas tant de choses que cela à mettre dans votre bac à couvercle vert. Et vous le sortirez moins souvent.



**Les 2 bacs
(couvercle jaune et
couvercle vert)
sont pucés, mais
seul le bac vert
entre dans le calcul
de la TEOMi.**

EN BREF

Pour répondre à vos questions...

Vous trouverez avec ce numéro 35, le guide "TEOMi 2016".

Il est également téléchargeable sur le site www.valdesomme.com (rubrique tarification incitative) et disponible en mairie.

Vous pouvez contacter la Communauté de Communes :

- au 03 22 96 35 93

- ou par mail à

comdecom@valdesomme.com



Tous les emballages plastiques se trient

Désormais, vous pouvez mettre dans votre bac à couvercle jaune tous les emballages en plastique. Davantage dans le bac de tri et moins dans le bac à couvercle vert : vous réduisez le volume de vos ordures ménagères résiduelles, vous sortez moins souvent votre bac à couvercle vert, vous maîtrisez votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le bac jaune n'entrant pas dans le calcul de la TEOMI, vous pouvez le sortir toutes les semaines.

NOUVEAU

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles 	Tous les flacons et bidons 
Toutes les barquettes 	Tous les pots et les boîtes 
Tous les sacs et sachets 	
Tous les films 	

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

